

L'appréciation d'un cheminement peut difficilement être quantifiée. Tout comme l'enfant qui apprend à marcher, nous n'évaluons pas ses progrès par une note. Nous disons qu'il y arrive tant que nous le soutenons, qu'il est en voie de marcher lorsqu'il fait quelques pas et qu'il marche lorsqu'il le fait seul. Ainsi, au fil du temps, il a développé sa compétence à marcher.



C'est donc en comparant les réalisations d'un élève avec ce qui est attendu dans le Programme de formation de l'école québécoise que l'on pourra juger du niveau de développement de ses compétences.

Le bulletin doit faire état du développement des compétences de votre enfant si celles-ci ont fait l'objet d'une évaluation. Ce bulletin doit être clair et concis.

Au primaire, pour être conforme aux orientations du MELS, le bulletin doit présenter :

- Un pourcentage pour chaque compétence évaluée
- Un pourcentage pour le résultat disciplinaire
- Un pourcentage pour la moyenne du groupe

Ainsi, voici la table de conversion qui sera utilisée :

A+	100	A	92	B+	84	B	76	C+	68	C	60	D	52	E	44
----	-----	---	----	----	----	---	----	----	----	---	----	---	----	---	----

* Réfère à une évaluation personnalisée

Compétences disciplinaires	▲	Résultat obtenu pour chacune des compétences	Résultat pondéré
Résoudre une situation-problème	30	84%	25
Utiliser un raisonnement mathématique	50	76%	38
Communiquer à l'aide du vocabulaire et des symboles mathématiques	20	92%	18
Résultat disciplinaire			81%

L'ÉVALUATION C'EST...

Comment comprendre la démarche d'évaluation



LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

À l'école, votre enfant apprend à lire, à écrire et à compter, ainsi qu'à réfléchir, à faire des choix et à vivre avec les autres. Il s'y développe sur les plans intellectuel, social et affectif.

Toutefois, le Programme de formation de l'école québécoise dépasse l'acquisition de connaissances. Il vise le développement de compétences.

Être compétent signifie être capable d'utiliser des ressources (connaissances, savoir, processus, etc.), et ce, dans des contextes différents et signifiants.



Travailler au développement de la compétence de votre enfant suppose une transformation de l'enseignement. Il ne s'agit plus de lui transmettre uniquement les contenus des programmes pendant qu'il écoute la leçon. Avec le renouveau pédagogique, votre enfant acquiert de nouvelles connaissances, mais dans un contexte où ces dernières lui servent à mieux organiser sa pensée et à développer les habiletés intellectuelles exigées par une société du savoir comme la nôtre.

L'ÉVALUATION

L'évaluation est un processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en

vue de décisions pédagogiques et, le cas échéant, administratives (classement, mesure de soutien à offrir, etc.).

L'enseignante ou l'enseignant appuie son jugement sur des informations et sur des observations consignées de différentes façons.

Le processus d'évaluation

Différents outils de communication sont utilisés par l'école, afin que vous puissiez suivre attentivement l'évolution de votre enfant et la renforcer. Parmi ces outils, certains sont plus officiels tels les bulletins et les bilans des apprentissages.

Sites à consulter

Renouveau pédagogique

<http://www.mels.gouv.qc.ca/renouveau/>

L'évaluation des compétences transversales

<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgjf/comitepea.html>

Programme de formation de l'école québécoise

<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgjf/dp/menuprim.htm>

